

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2025-55

LE MERCREDI 17 DECEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Didier DUFOURMANTEL, M. Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M. Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M Philippe BEUGNON, M. David Le GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

SECRETAIRE : Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

| | |
|-------------------------|----|
| nombre de conseillers : | |
| en exercice : | 13 |
| présents : | 11 |
| votants : | 12 |
| quorum : | 7 |

PROCURATIONS :

Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

ABSENTS EXCUSES :

M. Romuald SEITÉ

CONVENTION MARPA

La commune a signé il y a trois ans (2022) une convention avec l'association de gestion de la MARPA afin d'y effectuer l'entretien des espaces verts. Cette convention prenant fin, il est nécessaire de la renouveler. C'est ainsi que cette convention avait été soumise au conseil du 11 avril dernier. Dans le même temps, les conditions d'exploitation ayant évolué le président de la MARPA ne souhaite plus que les agents communaux y assurent des travaux d'entretien. Un nouveau projet a donc été étudié conjointement avec l'association de gestion de la MARPA.

La nouvelle convention qui est proposée prend en compte le retrait de ces activités qui n'ont jamais été mises en œuvre.

La seule évolution réside dans le coût qui a été réévalué à 4 032 € /an.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité les termes de la convention et autorise Mme le Maire à la signer et tous documents s'y rapportant.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Dominique BARBIER-CINTRAT

Envoyé le : 19/12/2025
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le : 12/12/2025
Publié le : 22/12/2025
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalbox.com

99_DE-095-219506516-20251217-2025_55-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2025

Application agréée E-legalize.com

99_DE-095-219506516-20251217-2025_55-DE